

■ Adresses utiles

DDTEFP

34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois
02 54 55 85 70

Maison de l'emploi du Blaisois

15, avenue de Vendôme
41000 Blois
02 54 51 17 67

AFPA

Service d'orientation professionnelle
1-5, rue de l'Erigny
41000 Blois
02 54 90 29 90

ANPE

Agence Racine
20, rue Racine
41000 Blois
02 54 45 43 00

Assédic Région Centre

29, avenue du Maréchal Lyautey
41000 Blois
02 54 55 72 03

Octobre 2008



Appui au projet de reconversion

Un accompagnement individuel de reclassement proposé aux salariés licenciés économiques dans les PME.





■ L'appui au projet de reconversion (APR) pour qui ?

Cet accompagnement individuel de reclassement s'adresse aux salariés licenciés économiques ou en cours de licenciement.

La personne doit être volontaire.



« Rechercher un emploi, quel que soit son âge, c'est une méthode qui ne s'invente pas... »



■ Quel en est le contenu ?

Un accompagnement personnalisé conduit par un conseiller de l'AFPA qui :

- réalise un diagnostic de la situation de la personne au regard de l'emploi,
- aide à l'élaboration d'un projet articulé autour de 2 axes :
 - exploration de l'environnement
 - bilan personnel et professionnel,
- contribue à la stratégie de retour à l'emploi,
- formalise le plan d'action retenu (mise en œuvre du projet, financement éventuel).

L'appui au projet de reconversion peut être associé à d'autres aides proposées par les services de l'emploi.

L'APR pour quoi faire ? ■

L'objectif de l'appui au projet de reconversion est d'élaborer un projet de reconversion professionnelle s'appuyant sur les potentialités d'emploi du territoire et sur l'identification des compétences mobilisables chez la personne qui va être licenciée.

« C'est vraiment mieux de ne pas se retrouver tout seul... »



À quel moment faut-il déclencher l'APR ? ■

- Pendant la période de préavis ou après le licenciement économique.
- En appui à une cellule de reclassement.
 - Dans le cadre d'une convention de reclassement personnalisée proposée par l'ASSEDIC.

■ L'APR pour combien de temps ?

L'appui au projet de reconversion, ce sont des entretiens et un accompagnement individualisé étalés dans le temps (environ 3 mois).

« Parce qu'on ne sait pas vers qui se tourner lorsque l'on apprend qu'on va être licencié... »




« Je ne savais plus ce que je valais sur le marché du travail après plusieurs années passées dans le même poste... »


